



Rubrique  
Solidarités

Contact Presse

Alexandra Briguet-Trubat  
Direction de la communication  
03 25 42 50 81  
06 60 42 74 66  
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—  
Secrétariat Communication/Cabinet  
03 25 42 50 28 ou 27  
departement@aube.fr

Standard  
03 25 42 50 50

## Schéma de l'autonomie 2024-2028

### Lancement de la phase de consultation et de concertation

**Les élus départementaux voteront en fin d'année le Schéma de l'autonomie 2024-2028 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Pour la première fois, il mêlera la stratégie pour l'accompagnement des personnes âgées et celles en situation de handicap.**

**Chef de file de la politique en faveur des personnes âgées et en situation de handicap – en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - le Département se doit de faciliter leur quotidien. Ainsi, le schéma de l'autonomie fera évoluer l'accompagnement médico-social des Aubeois en perte d'autonomie. Il aidera aussi à lutter contre leur isolement et favorisera une meilleure inclusion.**

**Le Département est accompagné dans cette démarche par le cabinet d'études, de conseil et de formation Autonomii, dont les équipes sont aux côtés des acteurs publics, associatifs et privés dans l'adaptation de leurs offres au vieillissement de la société et au handicap.**

**Après une première phase d'état des lieux et de diagnostic, une double consultation et de concertation auprès du public (questionnaires à destination des personnes âgées et personnes en situation de handicap) et des professionnels (ateliers participatifs sur l'ensemble du territoire) est lancée pour connaître leurs attentes.**

**À l'issue de cette consultation, une stratégie adaptée aux problématiques locales sera définie. Plusieurs actions pourront alors être envisagées sur l'évolution des structures d'accueil ou les services d'aide pour une vie autonome à domicile. Les différents retours permettront aussi d'enrichir la formation des professionnels de l'autonomie.**



**Rubrique**  
Solidarités

**Contact Presse**

**Alexandra Briguet-Trubat**  
Direction de la communication  
03 25 42 50 81  
06 60 42 74 66  
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—  
Secrétariat Communication/Cabinet  
03 25 42 50 28 ou 27  
departement@aube.fr

Standard  
03 25 42 50 50

### ■ La phase de consultation et de concertation

Cette phase de consultation et de concertation est au cœur de la feuille de route pour élaborer ce nouveau Schéma de l'Autonomie. Elle doit permettre d'enrichir le premier diagnostic réalisé en fin d'année 2023 et d'identifier les enjeux des 5 prochaines années. Elle précède la construction du plan d'actions afin que celui-ci s'ancre dans les réalités locales et les problématiques remontées du terrain.

La phase de consultation et de concertation (dite « phase 2 » du processus d'élaboration du schéma) s'adresse aux :

- professionnels à travers 7 ateliers participatifs (1 dans chaque circonscription médico-sociale du Département) organisés à partir de la fin mars 2024.

Public : acteurs territoriaux (collectivités, opérateurs, établissements, services, autres partenaires clefs).

- usagers à travers une enquête en ligne accessible sur aube.fr à partir du 15 mars 2024 et un questionnaire papier adressé fin mars 2024 par courrier aux bénéficiaires.

Publics : personnes âgées, personnes en situation de handicap et aidants

Diffusion par l'intermédiaire des acteurs en contact avec ces publics sur tout le territoire aubois

Rédaction des enseignements

Restitution, préparation du programme d'actions

### ■ la démarche globale : 1 année, 5 étapes

Pour élaborer le Schéma départemental de l'autonomie 2024-2028 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département et le cabinet Autonomii partagent un objectif : respecter la volonté d'action partagée avec les usagers, leurs aidants et les acteurs publics ou privés investis dans la lutte contre la dépendance et l'isolement et/ou œuvrant pour l'inclusion des publics.

5 étapes sont nécessaires à ce processus d'élaboration :

- états des lieux, diagnostic des ressources et des besoins (octobre 2023 – mars 2024),
- concertation territoriale et consultation des publics (mars-mai 2024),
- définition des orientations stratégiques et propositions d'actions (juin 2024),
- rédaction du schéma autonomie (juillet-octobre 2024),
- présentation du schéma (novembre-décembre 2024).



**Rubrique**

Solidarités

**Contact Presse**

**Alexandra Briguet-Trubat**

Direction de la communication

03 25 42 50 81

06 60 42 74 66

alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—

Secrétariat Communication/Cabinet

03 25 42 50 28 ou 27

departement@aube.fr

Standard

03 25 42 50 50

Les thématiques abordées sont nombreuses :

- la prise en charge et la coordination de ces parcours,
- la prévention de la perte de l'autonomie,
- le repérage des fragilités,
- la lutte contre l'isolement,
- le soutien aux aidants,
- l'inclusion (accès aux services culture, loisirs et sports adaptés, à la scolarisation, à l'emploi à la citoyenneté),
- l'habitat (établissement spécialisé, adaptation du logement),
- l'accès aux services du quotidien,
- la mobilité.